

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2622

23 octobre 2012

SOMMAIRE

AAA Penbelsoc S.à r.l.	125843	COLFIN S.A.	125852
Accept S.A.	125810	Compagnie Internationale des Evènements sur Rails, S.à r.l.	125853
Acsof	125841	CSP Equity Investment, S.à r.l.	125815
Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l.	125842	C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l. ...	125851
Alamos S.A.	125843	Dartmouth Luxembourg S.à r.l.	125853
AMEVA International S.A.	125811	DB PWM	125853
Amot S.A.	125843	Don Quijote II Santina Pacio S.à r.l. ...	125854
Andale Sàrl	125842	DWS FlexPension	125854
ANPV S.à r.l.	125844	DWS FlexPension	125855
Art Design Elec S.à r.l.	125844	East Comedy Investments S.A.	125856
Aspidistra International S.A., SPF	125844	Facts Services	125851
Atessa Investments S.à r.l.	125842	German Retail Investment Properties S.à r.l.	125856
Athletic Center S.à r.l.	125844	Groupe Meeschter	125850
Atout Image Conseil	125842	GSL Holdings Europe S.à r.l.	125818
Atout Lux S.à r.l.	125813	Halit S.à r.l.	125822
AWAS Finance Luxembourg S.A.	125845	House of Underwear	125822
Balin S.A.	125845	ID Lux Façade SA	125825
Balin S.A.	125849	ISMT Enterprises	125849
Ball European Holdings S.à r.l.	125846	Lagar's Sàrl	125839
BeeWee S.A.	125848	McKey Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	125827
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	125849	Mistral Finance S.A.	125852
Betagroup Holding S.A.	125849	Orandum	125831
B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.	125845	Polypecu S.A.	125843
Bravo Company S.A.	125850	Porto Heli SPV S.A.	125835
Bravo Company S.A.	125850	PRS Luxembourg Multistrategy Fund ...	125853
C & A Retail S.A.	125851	Remapa Spf S.A.	125855
Cavaletti S.à r.l.	125851	Sakara Holding S.A.	125838
CDCM Luxembourg S.à r.l.	125852	SSCP Fibre Holding SCA	125846
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l.	125851	TRM Europe S.A.	125854
CMJ Holdings S.A.	125852		

Acept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.332.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf,
den sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Frau Eva GÄNZ, Physiotherapeutin, wohnhaft in D-54347 Neumagen-Dhron, Im Hof 5.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Komparentin die alleinige Aktionärin der Gesellschaft ACEPT S.A. ist, mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 66.332 (NIN 1998 2224 155).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 10. September 1998, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 870 vom 2. Dezember 1998.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der ausserordentlichen Verwaltungsratssitzung vom 17. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 236 vom 16. März 2005.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 539 vom 12. März 2009;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 980 vom 12. Mai 2011.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in ein tausend zwei hundert fünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro achtzig Cent (€ 24,80).

IV.- Dass die Gesellschaft ACEPT S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt die Komparentin die Gesellschaft ACEPT S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt die alleinige Aktionärin, handelnd soweit als notwendig als Liquidatorin der Gesellschaft;

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft ACEPT S.A. beglichen wurden, und dass sie persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;

- dass dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz aufbewahrt werden;

- dass das Aktienregister und/oder Inhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. GÄNZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1606. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012127843/56.

(120169577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

AMEVA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.832.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has assembled the Extraordinary General Meeting (the "General Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of AMEVA International S.A., a public limited company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Registry of Commerce and Companies (registre de commerce et des sociétés) of Luxembourg under number B 145.832, duly incorporated through a notarial deed by Maître Karine REUTER, notary then residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 April 2009, as published in the official gazette 'Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 949 on 6 May 2009 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to attest the minutes of this General Meeting as follows:

The General Meeting was opened with Mr. Andreas SCHUTH, paralegal, professionally residing at L-1840 LUXEMBOURG, 2a, boulevard Joseph II, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Mr. Martin ZANDER, director, resident at D-66994 DAHN, Am Bubenrech 60, Germany.

The meeting elected as Scrutineer, Mr. Andreas SCHUTH, prenamed.

The officers of the General Meeting having thus been established, the Chairman stated that:

I. The present or represented Shareholders of the Company as well as the number of shares held by each of them are shown in an attendance list.

This attendance list and any powers of attorneys, signed ne varietur by the appearing persons and the officiating notary, shall remain annexed to the meeting minutes.

II. It appears from the attendance list that all three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, representing the entire (100%) share capital of the Company, which amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), are represented at this meeting;

III. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the General Meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities, in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"). The General Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The Shareholders wish to transfer the Company's registered office to Bous, Grand Duchy of Luxembourg; The Shareholders further wish to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") accordingly.

The Chairman's above statements were verified and confirmed by the Scrutineer.

The agenda is as follows:

1. Approval by the Shareholders of the Company of the transfer of the Company's registered office from Luxembourg-City to Bous, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Amendment and Restatement of Article 2, 1st sentence, of the Articles accordingly, which shall henceforth have the following content:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bous, Grand Duchy of Luxembourg."

3. Miscellaneous.

The following resolutions were passed in accordance with the provisions of the Law and the Company's Articles:

First resolution re agenda items 1 and 2

The Sole Shareholder resolves to transfer of the Company's registered office from Luxembourg to L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, with effect as of 1 September 2012,

And to amend and restate the 1st sentence of article 2, of the Articles accordingly, which shall henceforth have the following content:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bous, Grand Duchy of Luxembourg."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Voranstehenden:

Im Jahre zweitausendundzweölf, am siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg.

Hat sich eingefunden, die außerordentliche Gesellschafterversammlung (die „Gesellschafterversammlung“) der Gesellschaft AMEVA International S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1330 LUXEMBOURG, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister (registre de commerce et des sociétés) Luxembourg unter der Nummer B 145.832, gegründet gemäß einer Urkunde ausgefertigt durch die Notarin Maître Karine REUTER, mit damaligem Amtssitz in Redange/Attert, Großherzogtum Luxembourg, am 2. April 2009, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt 'Mémorial, Recueil des Societes et Associations C' Nummer 949 vom 6. Mai 2009 (die "Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft wurde nicht abgeändert.

Welche Erschienenen, handelnd wie erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen, die Niederschrift dieser Hauptversammlung wie folgt zu beurkunden:

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Andreas SCHUTH, Paralegal, beruflich ansässig in L-1840 Luxembourg, 2a boulevard Joseph II, eröffnet.

Derselbe ernannte zum Schriftführer Herrn Martin ZANDER, Direktor, privat ansässig in D-66994 DAHN, Am Bubenrech 60, Deutschland.

Zum Stimmzähler ernannte die Gesellschafterversammlung Herrn Andreas SCHUTH, vorgenannt.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt war, stellte der Vorsitzende fest:

I. dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden von den Erschienenen sowie dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet und verbleiben dieser Niederschrift in Anlage dauerhaft beigefügt;

II. dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass die Gesamtheit (100%) der dreihundertzehn (310) stimmberechtigten Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) - somit darstellend das gesamte (100%) Stammkapital der Gesellschaft von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) - anwesend oder vertreten sind;

III. dass die Hauptversammlung erklärt, rechtmäßig einberufen und über die Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung informiert zu sein und ausdrücklich auf die Einberufungsformalitäten gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz") zu verzichten, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann.

IV. Dass die Gesellschafterversammlung wünscht, den Sitz der Gesellschaft in die Gemeinde BOUS, Großherzogtum Luxembourg, zu verlegen und die Gründungssatzung der Gesellschaft (die "Satzung") dementsprechend abzuändern.

Die vorstehend vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmzähler überprüft und für richtig befunden.

Die Tagesordnung lautet also wie folgt:

1. Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung, den Gesellschaftssitz in die Gemeinde Bous, Großherzogtum Luxembourg, zu verlegen.

2. Entsprechende Abänderung und Neufassung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung, der fortan wie folgt lauten soll:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bous, Großherzogtum Luxembourg."

3. Verschiedenes.

Die folgenden Beschlüsse stehen in Einklang mit den jeweiligen Bestimmungen der Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) sowie des Gesetzes:

Erster Beschluss re TOP 1 und 2

Die Alleinige Aktionärin beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. September 2012 von Luxembourg-Stadt nach L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, zu verlegen,

Und Art. 2, Absatz 1 der Satzung entsprechend wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bous, Großherzogtum Luxemburg."

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abgehandelt waren und niemand mehr das Wort ergriff, beendete der Vorsitzende die Sitzung.

Kosten

Die Erschienenen schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf eintausenzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Die unterzeichnende Notarin, welche Englisch spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass auf Wunsch der erschienenen Parteien vorliegende Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache abgefasst wird, wobei im Fall von Abweichungen die englische Fassung ausschlaggebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung durch die Notarin haben alle Erschienenen, alle der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, die vorliegende Urkunde zusammen mit der Notarin unterschrieben.

Signé: A. Schuth, M. Zander et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2012. LAC/2012/45297. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128543/128.

(120170266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Atout Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 171.723.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le treize septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée «BF LUX S.à r.l.», dont le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce à Luxembourg,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Bruno FAUQUET, dirigeant de société, né le 19 décembre 1960 à Gembloux (Belgique), demeurant 18, Chemin des Marronniers à B-5100 Wepion, Belgique, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ATOUT LUX S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour l'objet l'achat, la vente, l'import et export de produits non réglementés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale. Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale. Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, celle-ci déclare souscrire les cent (100) parts sociales et déclare les libérer intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été démontré au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale et représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof (commune de Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

2) La société sera gérée par un gérant unique, savoir:

Monsieur Bruno FAUQUET, susvisé.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. FAUQUET, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43814. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128566/128.

(120170376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

CSP Equity Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.859.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.859.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Abengoa Solar España S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, Sevilla, E-41014 Spain, registered with the Commercial Registry of Sevilla, under number SE-47,290, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of CSP Equity Investment, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.859 with a share capital of four million seven hundred eighty-one thousand Euros (EUR 4,781,000), incorporated on March 15, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on May 10, 2012 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) under number 1182 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on August 21, 2012 pursuant to a deed of the same notary, in the process of being published in the *Mémorial*.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-eight thousand one hundred Euros (EUR 78,100), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million seven hundred eighty-one thousand Euros (EUR 4,781,000), represented by forty-seven thousand eight hundred ten (47,810) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, to four million eight hundred fifty-nine thousand one hundred Euros (EUR 4,859,100), by way of issuance of seven hundred eighty-one (781) new shares of the Company with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to seven hundred eighty-one (781) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five million two hundred one thousand five hundred Euros (EUR 5,201,500) (the Contribution), which shall be allocated as follows:

- seventy-eight thousand one hundred Euros (EUR 78,100) to the share capital account of the Company; and
- five million one hundred twenty-three thousand four hundred Euros (EUR 5,123,400) to the share premium account of the Company.

Therefore, the amount of five million two hundred one thousand five hundred Euros (EUR 5,201,500) is as from now on, at the disposal of the Company and evidence of the Contribution has been duly produced to the undersigned notary by a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth be read, in its relevant part, as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at four million eight hundred fifty-nine thousand one hundred Euros (EUR 4,859,100), represented by forty-eight thousand five hundred ninety-one (48,591) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (i) to proceed in the name and on behalf of the Company with the amendment of the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to do any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred Euros (EUR 3,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document, having been read to the representative of the appearing party, who has signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de septembre.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Abengoa Solar España S.A., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, Seville, E-41014 Espagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Séville, sous le numéro SE-47,290, (l'Associé Unique).

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté telle qu'indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de CSP Equity Investment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.859 avec un capital social de quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 4.781.000) (la Société), constituée le 15 mars 2012 suivant acte du notaire instrumentant, publié le 10 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1182. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 21 août 2012 suivant acte du même notaire instrumentant et en cours de publication au Mémorial.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-dix-huit mille cent euros (EUR 78.100), de manière à porter le capital social de la Société de son montant initial de quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 4.781.000) représenté par quarante-sept mille huit cent dix (47.810) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quatre millions huit cent cinquante-neuf mille cent euros (EUR 4.859.100), par voie d'émission de sept cent quatre-vingt-un (781) nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que le paiement de la totalité du montant de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept cent quatre-vingt-un (781) nouvelles parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de payer l'intégralité par voie d'apport en numéraire d'un montant total de cinq millions deux cent un mille cinq cents euros (EUR 5.201.500) (l'Apport), qui sera alloué comme suit:

- Soixante-dix-huit mille cent euros (EUR 78.100) au compte capital social de la Société; et
- Cinq millions cent vingt-trois mille quatre cents euros (EUR 5.123.400) au compte prime d'émission de la Société.

Par conséquent, le montant de cinq millions deux cent un mille cinq cents euros (EUR 5.201.500) est à partir de maintenant, à la disposition de la Société et la preuve d'un tel Apport a été dûment produite au notaire instrumentant par un certificat de blocage, expressément reconnu par lui.

125818

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de manière à lire la partie concernée comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

"5.1.-Le capital social est fixé à quatre millions huit cent cinquante-neuf mille cent euros (EUR 4.859.100), représenté par quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-onze (48.591) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres ainsi que le registre des associés de la Société afin de refléter les changements sus-mentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, (i) de procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société (incluant, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre) et (ii) de procéder à toutes les formalités nécessaires s'y rapportant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cet acte s'élèvent approximativement à trois mille six cents Euros (EUR 3.600.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte Français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, en foi de quoi, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire instrumentant, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44776. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128662/143.

(120170362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

GSL Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.372.480,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.871.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GSL Holdings Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 143.871 and having a subscribed share capital of CAD 34,000 (the Company). The Company has been incorporated on 19 December 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published on 27 January 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 176. The articles of associations of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appears:

North American Salt Company, a Delaware corporation, having its registered office at 9900 West, 109TH Street, Suite 100, Overland Park, USA-66210 Kansas being the owner of the 3,400 (three thousand four hundred) shares having each a nominal value of CAD 10 (ten Canadian dollars) currently in issue in the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares and requests the notary to record that:

1. All the 3,400 (three thousand four hundred) shares having a nominal value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

2. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 2,338,480 (two million three hundred and thirty-eight thousand four hundred and eighty Canadian Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of CAD 34,000 (thirty-four thousand Canadian Dollars) to CAD 2,372,480 (two million three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty Canadian Dollars) by way of the issue of 233,848 (two hundred and thirty-three thousand eight hundred and forty-eight) new ordinary shares in the Company having each a nominal value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) (the New Shares) together with a share premium of CAD 9.08 (nine Canadian Dollars and eight cents);

(3) Subscription to and payment in kind by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item (2) above;

(4) Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase; and

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed individually on behalf of the Company to the registration of the New Shares.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notice, considering itself as duly convened and declaring to have full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 2,338,480 (two million three hundred and thirty-eight thousand four hundred and eighty Canadian Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of CAD 34,000 (thirty-four thousand Canadian Dollars), represented by 3,400 (three thousand four hundred) ordinary shares with a par value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) each to CAD 2,372,480 (two million three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty Canadian Dollars), by way of the issuance of 233,848 (two hundred and thirty-three thousand eight hundred and forty-eight) new shares, having a par value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) each (the New Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the above share capital increase:

Subscription - Payment

North American Salt Company declares to (i) subscribe to the New Shares, and (ii) fully pay them up by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting in a receivable in an amount of CAD 2,338,489.08 (two million three hundred and thirty-eight thousand four hundred and eighty-nine Canadian Dollars and eight cents) (the Receivable) held by the Sole Shareholder against NASC Nova Scotia Company, having its registered office in 9900 West 109th Street, Overland Park, KS 66210, USA[^].

The Contribution in Kind to the Company, has been valued in accordance with the generally accepted accounting principles and is to be allocated as follows:

(i) an amount of CAD 2,338,480 (two million three hundred and thirty-eight thousand four hundred and eighty Canadian Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance of CAD 9.08 (nine Canadian Dollars and eight cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The ownership, transferability, certainty, liquidity and valuation of the Receivable contributed to the Company by the Sole Shareholder are supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the Receivable amounts to at CAD 2,338,489.08 and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

125820

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at CAD 2,372,480 (two million three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty Canadian Dollars), represented by 237,248 (two hundred and thirty-seven thousand two hundred and forty-eight) shares having a nominal value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) per share."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance of the New Shares and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any other lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GSL Holdings Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.871 (la Société) et ayant un capital social souscrit de CAD 34.000 (trente-quatre mille dollars canadiens). La société a été constituée le 19 décembre 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n°176 du 27 janvier 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

North American Salt Company, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au 9900 West, 109TH Street, Suite 100, Overland Park, USA-66210 Kansas, détentrice des 3.400 (trois mille quatre cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de CAD 10 (dix dollars canadiens) chacune, actuellement émises dans la Société (l'Associé Unique),

ici représenté par Charles Baudouin, avocat, demeurant au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration remise sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(A) que la totalité des 3.400 (trois mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 10 (dix dollars canadiens) chacune (les Parts Sociales Existantes), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits;

(B) que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de CAD 2.338.480 (deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens) afin de porter le capital social de son montant actuel de CAD 34.000 (trente-quatre mille dollars canadiens), à CAD 2.372.480 (deux millions trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens), au moyen de l'émission de 233.848 (deux cent trente-trois mille huit cent quarante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale de CAD 10 (dix dollars canadiens) (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission de CAD 9,08 (neuf dollars canadiens et huit cents);

(3) souscription et paiement en numéraire à l'augmentation de capital social mentionnée au point (2) ci-dessus par l'Associé Unique;

(4) modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social; et

(5) modification du registre d'associés de la Société afin d'y refléter modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir accordé à tout membre du conseil de gérance de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg agissant au nom et pour le compte de la Société pour inscrire les parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CAD 2.338.480 (deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 34.000 (trente-quatre mille dollars canadiens), représenté par 3.400 (trois mille quatre cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de CAD 10 (dix dollars canadiens) chacune, à un montant de CAD 2.372.480 (deux millions trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens), au moyen de l'émission de 233.848 (deux cent trente-trois mille huit cent quarante-huit) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 10 (dix dollars canadiennes) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital ci-dessous:

Souscription - Libération

North American Salt Company décide d'accepter (i) de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et (ii) de libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en une créance d'un montant total de CAD 2.338.489,08 (deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars canadiens et huit cents) (la Créance) détenue en faveur de NASC Nova Scotia Company, ayant son siège social à 9900 West 109th Street, Overland Park, KS 66210, USA.

L'Apport en Nature apporté à la Société a été évalué en conformité avec les principes comptables généralement reconnus et doit être affecté selon les modalités ci-dessous:

(i) un montant de CAD 2.338.480 (deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de CAD 9,08 (neuf dollars canadiens et huit cents) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la transférabilité, la certitude, liquidité et évaluation de la Créance apportée à la Société par l'Associé Unique sont fondées sur un certificat d'évaluation émis par la direction de l'Associé Unique et contresigné par la direction de la Société (le Certificat) qui confirme entre autre que la valeur globale de la Créance se monte à CAD 2.338.489,08 et que la Créance est librement transférable à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social ci-dessus de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de CAD 2.372.480 (deux millions trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt dollars canadiens) représenté par 237.248 (deux cent trente-sept mille deux cent quarante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 10 (dix dollars canadiens) chacune. »

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts sociales dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités dans ce contexte.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 2.800.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les parties comparantes mentionnées ci-dessus l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45327. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128771/196.

(120170299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

House of Underwear, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 4, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 121.617.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128777/9.

(120170171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Halit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.114.

In the year two thousand twelve, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Dariusz OLCZYK, manager of companies, born in Czestochowa (Poland) on 4 March 1967, residing in Rekreacyjna 2, 55-040 SLEZA, (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated on 22 August 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole current shareholder of HALIT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 June 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2009 of August 13th, 2012;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of SIX HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (687,500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) to SEVEN HUNDRED THOUSAND EUROS (700,000.- EUR) by the issuance of SIXTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (68,750) new shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for SIXTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (68,750) new shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each and to have them fully paid up by:

- a contribution in cash for an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-), so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it;

- a contribution in kind of FIFTEEN MILLION (15,000,000) shares with a par value of ZERO POINT TWENTY Polish Zloty (PLN 0.20) each, representing 100% of the shares of the Polish company "LOKUM DEWELOPER S.A." (registered in the commercial register under the number KRS 0000392828), a Joint Stock Company existing under the laws of Poland and having its registered office at ul. Obroncow Poczty Gdanskiej, nr 13A, 52-204 Wroclaw (Poland).

It results from a certificate dated on the 22 August 2012 and issued by the President of the Management Board of "LOKUM DEWELOPER S.A." that:

"- Mr. Dariusz OLCZYK, manager of companies, born on 04/03/1967 in Czestochowa, Poland, residing in Rekreacyjna 2, 55-040 SLEZA (Poland) is the owner of 15.000.000 shares with the nominal value of 0,20 PLN each, of the company "LOKUM DEWELOPER S.A.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at ul. Obroncow Poczty Gdanskiej, nr 13A, 52-204 WROCLAW, Poland, (the "Company") registered in the commercial register under the number KRS 0000392828;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Dariusz OLCZYK prenamed is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the Company's shares totalling 15,000,000 shares to be contributed are worth at least 3,000,000 PLN, this estimation being based on the attached valuation report.

- the said estimation has not decreased till today."

The amount of 3,000,000 PLN is estimated at EUR 714,745.19 on basis of the exchange rate dated September 4, 2012, being 4.1973 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of SIX HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND EUROS (675,000.-EUR) is transferred to the share capital and the surplus, being thirty nine thousand seven hundred forty-five euros and nineteen cents (EUR 39,745.19), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at SEVEN HUNDRED THOUSAND EUROS (700,000.- EUR) represented by SEVENTY THOUSAND (70,000) shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately TWO THOUSAND EUROS (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le cinq septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Dariusz OLCZYK, gérant de sociétés, né à Czestochowa (Pologne) le 4 mars 1967, demeurant à Rekreacyjna 2, 55-040 SLEZA, Pologne,

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 août 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société HALIT S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2009 du 13 août 2012;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (687.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.- EUR) par l'émission de SOIXANTE HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (68.750) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les SOIXANTE HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (68.750) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune et les libérer moyennant:

- apport en numéraire pour un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément;

- apport en nature de QUINZE MILLIONS (15.000.000) d'actions d'une valeur nominale de ZERO VIRGULE VINGT Zloty Polonais (PLN 0,20) chacune, représentant 100% des actions de la société "LOKUM DEWELOPER S.A." (inscrite au Registre de Commerce sous le numéro KRS 0000392828), une société de droit polonais ayant son siège social à ul. Obroncow Poczty Gdanskiej, nr 13A, 52-204 WROCLAW, Pologne.

Il résulte d'un certificat daté du 22 août 2012 et émis par le Président du Conseil d'Administration de la société "LOKUM DEWELOPER S.A." que:

«- Monsieur Dariusz OLCZYK, gérant de sociétés, né le 04/03/1967 à Czestochowa (Pologne), demeurant à Rekreacyjna 2, 55-040 SLEZA, Pologne, est propriétaire de 15.000.000 d'actions d'une valeur nominale de 0,20 PLN chacune de "LOKUM DEWELOPER S.A.", (inscrite au Registre de Commerce sous le numéro KRS 0000392828), une société de droit polonais ayant son siège social à ul. Obroncow Poczty Gdanskiej, nr 13A, 52-204 WROCLAW, Pologne soit 100% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Dariusz OLCZYK est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- la totalité des 15.000.000 d'actions à apporter ont une valeur d'au moins 3.000.000 Zloty polonais (PLN), cette estimation étant basée sur un rapport d'évaluation qui restera annexé.

- ladite valeur n'a pas diminué jusqu'à ce jour;»

Le montant de 3.000.000 PLN est estimé à EUR 714.745,19 sur base du taux de change du 4 septembre 2012, étant de 4,1973 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de SIX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (675.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir trente neuf mille sept cent quarante cinq euros et dix-neuf cents (EUR 39.745,19) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.- EUR) représenté par SOIXANTE DIX MILLE (70.000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41611. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128779/162.

(120170377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

ID Lux Façade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 171.724.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Gebrahail ACHACHA, façadier, né à Saint-Avold (France) le 28 septembre 1984, demeurant à L-3552 Dudelange, 2B, rue Nic Conrady,

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "ID LUX FACADE SA".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Wickrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de travaux de façades, isolation thermique par l'extérieure, traitement anti-fissure, crépis, ravalement de façade, peinture, décoration, pose de carrelage, maçonnerie et toutes autres prestations liées au bâtiment, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (eur 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par Monsieur ACHACHA Gebrahail, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent quinze euros (EUR 815,-).

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2012.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013. Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

125827

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Gebrahaïl ACHACHA, façadier, né à Saint-Avold (France) le 28 septembre 1984, demeurant à L-3552 Dudelange, 2B, rue Nic Conrady,

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- La société IM SA, établie et ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21 rue Schiller, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B165.489,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois, Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ACHACHA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128801/110.

(120170392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.686.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.686 (the Company). The Company was incorporated on September 23, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published on November 4, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2370 at page 113742. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 1, 2011, published on August 31, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2010 at page 96474. The Articles have not been amended since then.

There appeared:

Marfrig Holdings (Europe) B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165

Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register under number 28117368 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twenty-five thousand and twenty-five euro (EUR 25,025) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2. Subscription for and payment of the newly issued shares specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twenty-five thousand and twenty-five euro (EUR 25,025.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of seven million nine hundred thousand one hundred and six euro and twenty eurocents (EUR 7,900,106.20.-) that the Sole Shareholder has against Moy Park Holdings (Europe) Limited, a company incorporated under the laws of Northern Ireland, with company number NI070325 and registered office at The Food Park, 39, Seagoe Industrial Estate, Craigavon, County Armagh, BT63 5QE, United Kingdom (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) twenty-five euro (EUR 25.-) are allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) seven million nine hundred thousand and eighty-one euro and twenty eurocents (EUR 7,900,081.20.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by *inter alia*, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated September 26, 2012 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per September 26, 2012 and booked under item "Assets / Current Assets / Debtors / becoming due and payable after more than one year" (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least seven million nine hundred thousand one hundred and six euro and twenty eurocents (EUR 7,900,106.20.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable."

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at twenty-five thousand and twenty-five Euro (EUR 25,025.-) represented by at one thousand and one (1,001) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.686 (la Société). La Société a été constituée le 23 septembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 4 novembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2370, page 113742. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 1^{er} juillet 2011, publié le 31 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2010, page 96474. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Marfrig Holdings (Europe) B.V., un société à responsabilité limitée, consistée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé au Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 28117368 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-);

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, par sa seule signature, de procéder pour le Compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de sept millions neuf cent mille cent six euros et vingt cents (EUR 7.900.106,20) que l'Associé Unique détient envers Moy Park Holdings (Europe) Limited, une société consituée selon les lois de l'Irlande du Nord, portant numéro NI070325 et dont le siège social se situe à The Food Park, 39, Seagoe Industrial Estate, Craigavon, County Armagh, BT63 5QE, Royaume Unis (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) vingt-cinq euros (EUR 25,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) sept millions neuf cent mille quatre-vingt-un euros et vingt cents (EUR 7.900.081,20) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 26 septembre 2012, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 26 septembre 2012 et figure dans la rubrique «Actifs / Actifs Courants / Debitors / du et payable après plus d'un an» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins sept millions neuf cent mille cent six euros et vingt cents (EUR 7.900.106,20) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025,-), représenté par mille une (1.001) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, par sa seule signature, de procéder pour le Compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 4.200.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45331 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128884/210.

(120170309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Ornandum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 171.706.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le premier octobre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1. la société anonyme «BBFID S.A.», ayant son siège social à L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 83.239, représentée par Monsieur Jean Bellion, administrateur de sociétés, demeurant L-4883 Lamadelaine 17, rue du Vieux Moulin, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société, pouvant engager ladite société en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 7 in fine des statuts,

2. la société responsabilité limitée «B&b, Assurancen an Immobilien S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 51.822, représentée par Monsieur Jean Bellion, administrateur de sociétés, demeurant L-4883 Lamadelaine 17, rue du Vieux Moulin, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société, pouvant engager la dite société en vertu des pouvoirs lui conférés par une assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 septembre 2003,

3. Monsieur Adnan MAHMUTOVIC, technicien en bâtiment, né le 1^{er} janvier 1982 à Bijelo Polje (Montenegro), demeurant à L-3740 Rumelange, 4, rue du Nord

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent vouloir constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Ornandum".

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage, de pose de jointements, de ferrailleur pour béton armé, de forage et d'ancrage, de paysagiste, de fumiste, de confectionneur de chapes, de poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets de poseur de volets et de jalousies, de ramoneur, de nettoyeur de toitures de monteur d'échafaudages, de poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués, de nettoyeur de bâtiments et de monuments, de constructeur-poseur de cheminées et de poêles en faïences, de décorateur d'intérieur, d'entrepreneur de construction, d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, de constructions métallique, de carreleur et marbrier, de peinture, de plafonnage et de façadier ainsi que la promotion immobilière.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille cinq Euros), représenté par 200 (deux cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt cinq Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

A l'égard de tiers, la société est engagée par la signature collective de deux gérants.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre de l'année deux mil douze

Souscription - Libération

Les 200 (deux cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

1. la société anonyme «BBFID S.A.», ayant son siège social à L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 83.239,	75 parts
2. la société responsabilité limitée «B&b, Assurancen an Immobilien S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 51.822,	25 parts
3. Monsieur Adnan MAHMUTOVIC, technicien en bâtiment, né le 1 ^{er} janvier 1982 à Bijelo Polje (Montenegro), demeurant à L-3740 Rumelange, 4, rue du Nord	100 parts
TOTAL:	200 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en numéraire respectivement en nature (outils et matériel roulant à concurrence d'une valeur vénale de 8.500.- €, évaluation dont les associés donnent décharge au notaire instrumentant), de sorte que la somme de EUR 25.000.- (vingt-cinq mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros. A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Adnan Mahmutovic, Technicien en Bâtiment, né le 1^{er} janvier 1982 à Bijelo Polje (Montenegro), demeurant à L-3740 Rumelange, 4, rue du Nord.

Est nommé gérant administratif et gérant technique de la branche promotion immobilière pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Bellion, administrateur de sociétés, demeurant L-4883 Lamadelaine 17, rue du Vieux.

Contrairement aux dispositions de l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée comme suit:

par la signature individuelle de Monsieur Jean BELLION, gérant administratif

par la signature conjointe de deux gérants.

Le siège social de la Société est établi à L-4735 PETANGE, 21, rue Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. BELLION, A. MAHMUTOVICK, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12777. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128952/176.

(120169833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Porto Heli SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 171.713.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société de droit suisse SDG CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social à CH-1201 Genève (Suisse), 3, rue du Mont-Blanc, dûment enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-6685008-6, ici représentée par Me Robert REICHERTS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-donnée en date du 24 juillet 2012,

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PORTO HELI SPV S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Marc GILLIÉRON, dirigeant de sociétés, né le 17 mars 1973 à Chêne-Bourg (Suisse, Genève), demeurant à CH-1234 Vesey (Suisse), 81, Chemin des Bucherons.

- Monsieur Nicolas BOURG, dirigeant de sociétés, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans.

- La société de droit Suisse SDG CAPITAL S.A., immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés Suisse sous le numéro CH-660-6685008-6, ayant son siège social au 3, rue du Mont-Blanc, c/o Chabrier & Associés, avocats, CH-1201 Genève (Suisse), ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission, Monsieur Marc GILLIÉRON, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2314, 2a, Place de Paris, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.543.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize (2016).

5.- Le siège social est fixé à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au représentant de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. REICHERTS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43812. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129018/167.

(120170020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

L'an deux mille douze, le trois septembre.

Par-devant de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAKARA HOLDING S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 70.920, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 767 du 15 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 08 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 521 du 10 mars 2010 (la «Société»)

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE CINQ (3.005) actions, représentant l'intégralité des actions pouvant exercer le droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente signale que la société a racheté DEUX MILLE CENT ET UNE (2.101) actions et que le droit de vote de ces actions est suspendu.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Constater que la société détient, depuis le 15 novembre 2011, 2.101 (deux mille cent et une) de ses propres actions d'une valeur nominale de 500,- euros chacune;

2) Réduire le capital social à concurrence de un million cinquante mille cinq cents euros (EUR 1.050.500,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions cinq cent cinquante-trois mille euros (EUR 2.553.000,-) à un million cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 1.502.500,-) par annulation de deux mille cent une (2.101) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune détenues par la société;

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

4) Mandater Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, aux fins de mentionner l'annulation desdites actions au Registre des actionnaires;

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution - Constat

L'assemblée générale constate que la Société détient, depuis le 15 novembre 2011, deux mille cent et une (2.101) de ses propres actions d'une valeur nominale de 500,- euros chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de un million cinquante mille cinq cents euros (EUR 1.050.500,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions cinq cent cinquante trois mille euros (EUR 2.553.000,-) à un million cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 1.502.500,-) par annulation de deux mille cent et une (2.101) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune détenues par la Société.

L'assemblée décide de mandater Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, aux fins de mentionner l'annulation desdites actions au Registre des actionnaires de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent deux mille cinq cents euros (EUR 1.502.500,-), représenté par trois mille cinq (3.005) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11895. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012129069/72.

(120170405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Lagar's Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 171.698.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Mike TAVARES BRITO, employé privé, né le 05 juin 1992, à Athis Mons (France), demeurant à L-4877 Lamadelaine, 32 rue de la Maragole

2. - Madame Patricia RODRIGUES CARDOSO, serveuse, née le 1^{er} février 1968, à Vitoria (Brésil), demeurant à L-9047 Ettelbruck, 7-9 rue Prince Henri

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LAGAR'S SARL", qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Mike TAVARES BRITO, prénommé	76
2. Madame Patricia RODRIGUES CARDOSO, prénommée	24
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société. En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371 Route de Belval.
2. - Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée Madame Patricia RODRIGUES CARDOSO, prénommée.

La société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature de sa gérante unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. HOLTZ; M. TAVARES BRITO; P. RODRIGUES CARDOSO.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2012. EAC/2012/10966. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2012.

A. Holtz.

Référence de publication: 2012129189/112.

(120169768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Acsof, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.061.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012128510/12.

(120170142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 101.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant technique

Référence de publication: 2012128513/12.

(120170038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Andale Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128514/10.

(120170120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Atessa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 154.105.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 1^{er} octobre 2012

1. la démission du Gérant de classe A:

- Kathryn BERGKOETTER, avec adresse à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 28 septembre 2012;

3. la nomination du Gérant de classe A:

- Johannes Adam SMIT, avec adresse à 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 28 septembre 2012 et ce, pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012128515/17.

(120170070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Atout Image Conseil, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 161.038.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 02 juillet 2012:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} juillet 2012 à l'adresse suivante:
68, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corinne Miguères
Gérant

Référence de publication: 2012128517/15.

(120170010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

AAA Penbelsoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 116.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2012128521/12.

(120170009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Alamos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012128534/13.

(120169989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social 23, val Fleuri in L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Kohnen & Associés S.à.r.l., ayant son siège social 62, avenue de la Liberté in L-1930 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012129015/22.

(120170052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Amot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 44.255.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128545/9.

(120170122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

ANPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 115.132.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128546/10.

(120169982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Art Design Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 167.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 03 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128558/10.

(120170045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Aspidistra International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2012

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg est élu administrateur.

Les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

ASPIDISTRA INTERNATIONAL S.A., SPF

Référence de publication: 2012128560/18.

(120169920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Athletic Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66A, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 23.497.

Monsieur Nedzad DRPLJANIN, en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter la cession de parts au nom de la société ATHLETIC CENTER S.à.r.l..

Transfert de 250 parts pour le prix de 15.000 EUR de la société ATHLETIC CENTER S.à r.l., numéro de registre de commerce B 23497, avec siège social à 66A, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg, et au capital de 12.525,00,- EUR de

Monsieur LAURENT Fabrice

66a, rue de Hollerich

L-1740 Luxembourg,

(Cédant)

à

Monsieur DRPLJANIN Nedzad

61, rue de Beggen

L-1221 Luxembourg

(Cessionnaire)

Faite et établie à Luxembourg, le 15.9.2012.

N. Drpljanin

Gérant

Référence de publication: 2012128564/23.

(120170031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

AWAS Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 2 octobre 2012

L'Assemblée Générale décide de mettre fin anticipativement au mandat de EXAUDIT S.A., commissaire au compte de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide nommer avec effet immédiat un nouveau Commissaire aux comptes, à savoir:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme

AWAS Finance Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012128572/18.

(120170033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Balin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.997.

—
I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163 Rue du Kiem à Strassen le 25 mai 2012.

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen, administrateur de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Christophe BLONDEAU ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALIN S.A.

Référence de publication: 2012128587/20.

(120170131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.101.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Référence de publication: 2012128575/11.

(120170083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Ball European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.027.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 90.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012128576/11.

(120170085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

SSCP Fibre Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.756.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of September.

Before M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SSCP Fibre Holding S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.756 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 18 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1988, page 95400 dated 24 October 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of M^e Joseph ELVINGER, mentioned above, dated 4 October 2006, published in the Mémorial number 2407, page 115490, dated 27 December 2006.

The meeting is opened by Flora Gibert, notary's clerk with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, and the meeting elected as scrutineer, Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list (the "Shareholders"). This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 31 August 2012.

This attendance list shows that two hundred and sixty-three (263) unlimited shares and twenty-four thousand seven hundred and fifty-two (24,752) limited shares of the Company, representing approximately 95,1% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Shareholders.

III.- All present or represented Shareholders of the Company declare having been informed of the holding of the present meeting and of its agenda and having received due convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint SSCP Fibre S.à r.l. as liquidator of the Company (the "Liquidator").
3. To determine the powers of the Liquidator.
4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company, SSCP Fibre S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand Duchy

of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.757, in accordance with article 24.3 of the articles of association of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SSCP Fibre Holding S.C.A., une société en commandite par actions du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.756 (la "Société"), constituée par acte notarié du Maître Joseph ELVINGER, le notaire résidant au Luxembourg, en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1988, page 95400 en date de 24 octobre 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifié pour la dernière fois par acte notarié du Maître Joseph ELVINGER, susmentionné, en date du 4 octobre 2006, publié au Mémorial numéro 2407, page 115490 en date de 27 décembre 2006.

L'assemblée a été ouverte par Flora Gibert, clerc de notaire dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, en sa qualité de président (le "Président").

Le Président a nommé le secrétaire, et l'assemblée a élu le scrutateur, Sara Lecomte, clerc de notaire dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg.

Ces nominations étant faites, le Président a déclaré que et a demandé le notaire de statuer que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et les actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence (les "Actionnaires"). Cette liste et les procurations, après avoir été signés par les personnes comparantes et le notaire sous-signé, sera attachée au présent acte à des fins d'enregistrement.

II. La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 31 août 2012.

Cette liste montre que deux cent soixante-trois (263) actions de commandité et vingt-quatre mille sept cent cinquante-deux (24.752) actions de commanditaires, représentant à peu près 95.1% du capital sociale de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire afin que l'assemblée puisse valablement se prononcer sur toutes les questions de l'agenda connues des Actionnaires.

III. Tous les Actionnaires de la Société présents ou représentés déclarent ayant été dûment informés de la tenue de la présente assemblée, ainsi que de son agenda et ayant reçu des notices de convocation. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'agenda.

IV. L'agenda de l'assemblée établi est le suivant:

Agenda:

1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.
2. Nommer SSCP Fibre S.à r.l. comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme liquidateur de la Société, SSCP Fibre S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.757, conformément à l'article 24.3 des statuts de l'association de la Société.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et les rémunérations comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des Actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42552. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012129097/140.

(120170293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

BeeWee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 148.535.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128579/10.

(120170093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 773.475,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012128581/11.

(120170082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Balin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALIN S.A.

Référence de publication: 2012128588/10.

(120170132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

ISMT Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.097.

*Extrait de l'assemblée générale
ordinaire tenue en date du 12 juillet 2012*

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs:

- Romain Bontemps, demeurant professionnellement, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;
- Ronald Weber, demeurant professionnellement, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;
- Narayan Vithal Karbhase, demeurant 5 Paud Road Pune, Meghdoot Apartment, IND-411029 Maharashtra (Inde).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2018.

Les actionnaires décident également de remplacer le commissaire:

- PKF ABAX AUDIT, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 27.761, ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

par la société:

- PKF ABAX AUDIT, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 142.867, ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012128823/23.

(120170072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Betagroup Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.441.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128603/10.

(120170001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Bravo Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.544.

I. Extrait du Procès-verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163 Rue du Kiem à Strassen le 25 septembre 2012

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur et Président du Conseil d'Administration et de Madame Cornelia METTLEN, Administrateur ainsi que celui du Commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A avec effet au 08 juin 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Romain THILLENS et de procéder à son remplacement. L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, avec effet au 08 juin 2012, Monsieur Philippe RICHELLE demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et du commissaire aux comptes HRT Révision S.A., qui ont désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRAVO COMPANY S.A.

Référence de publication: 2012128610/24.

(120170103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Groupe Meeschter, Société Anonyme.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.999.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GROUPE MEESCHTER», ayant son siège social à L-9190 Vichten, 28, rue Principale

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 153.999,

tenue en date du 21 septembre 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 26 septembre 2012, sous le référence DIE/2012/11067,

que les actionnaires de la société prédite ont pris les résolutions suivantes:

- Révocation en tant qu'administrateur de Madame Marta MARTINS VICENTE, avec effet au 21 septembre 2012;
- Nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Henri VERBEKE, né à Ougrée (Belgique) le 29 décembre 1956, demeurant à B-5377 Hogne, 327, chemin des Epicéas, avec effet au 21 septembre 2012.

Ettelbruck, le 3 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2012128770/20.

(120170125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Bravo Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRAVO COMPANY S.A.

Référence de publication: 2012128611/10.

(120170104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

C & A Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 59.342.

EXTRAIT

En date du 31 août 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue sous seing privé a pris acte de la démission de Mr Yang Derong en sa qualité d'administrateur et ce, avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Référence de publication: 2012128614/10.

(120170044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

C.T.I. (Cutting Tools Industry) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 151.459.

Le Bilan du 9 février au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128616/10.

(120169983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.818.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.282.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 23 mai 2012, le siège social est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012128622/12.

(120169977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Facts Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Il résulte des résolutions prises par Le conseil d'administration de la société en date du 3 octobre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128714/12.

(120169934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Cavaletti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.470.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128634/10.

(120169980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

CDCM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128636/10.

(120170141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.733.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2012128651/11.

(120170029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Mistral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 août 2012.

L'assemblée décide de nommer le conseil d'administration suivant, pour la période expirant lors de l'assemblée générale à tenir en 2013:

- Monsieur Uwe SCHRÖDER, né le 29 octobre 1941 à Hamburg, Allemagne, résident Schöne Aussicht,15, D-22085 Hamburg, Allemagne

- Monsieur Jaap MEIJER, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-bas et résidant professionnellement 4 rue Jean - Pierre Probst, L - 2352 Luxembourg

- Enzo GUASTAFERRI, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique et résidant professionnellement 4, Rue Jean - Pierre Probst, L-2352 Luxembourg

L'assemblée décide de nommer pour la période expirant lors de l'assemblée générale à tenir en 2013, le commissaire aux comptes suivants:

SERVICAC S.à r.l., Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B161.446

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISTRAL FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012128912/23.

(120169869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

COLFIN S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.430.

Par décision des associés de la société FISCOGES, Expert Comptable s.à r.l., dont le siège social est situé au 3, rue Bender, L - 1229 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B155184, agent domiciliataire de la société Colfin S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B17430, nous déclarons par la présente la dénonciation du siège, 3, rue Bender, L-1229 Luxembourg de la société Colfin S.A., déjà notifiée aux administrateurs par lettre recommandée du 27 octobre 2011.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Philippe Lambert

Gérant FISGOGES, Expert Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012128652/14.

(120170007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Compagnie Internationale des Evènements sur Rails, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 122.563.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012128654/10.

(120169981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Dartmouth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.937.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Dartmouth Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2012128665/14.

(120169987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

PRS Luxembourg Multistrategy Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.845.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 septembre 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de
 - PRS Luxembourg Partner I, 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Luxembourg S.à.r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Référence de publication: 2012129028/16.

(120169893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

DB PWM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 163.660.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 20. September 2012

Herr Klaus-Michael Vogel legt sein Mandat als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 19. September 2012 nieder. Herr Michael Koschatzki legt ebenfalls sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 19. September 2012 nieder.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 19. September 2012

Frau Doris Marx, berufsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer,

für Herrn Klaus-Michael Vogel, berufsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 19. September 2012

Herr Markus Kohlenbach, berufsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstraße 178-190, für Herrn Michael Koschatzki, berufsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstraße 178-190, in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

Die Bestellung von Frau Doris Marx und Herrn Markus Kohlenbach muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach ab dem 19. September 2012 wie folgt zusammen:

Doris Marx (Vorsitzende)

Manfred Bauer

Markus Kohlenbach

Silvia Wagner

Die Verwaltungsratsmitglieder beschließen ferner, dass Frau Doris Marx für die Dauer ihres Mandates zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt ist.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Klaus Frank / Haus Bauschert

Référence de publication: 2012128669/29.

(120170028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Don Quijote II Santina Pacio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 16, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.140.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012128677/9.

(120170166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

TRM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.310.

Par résolution circulaire du 11 mai 2012, Monsieur Giovanni ROSSI, P.O. Box 357313, Al Barari Leaf 9 Villa 1, Nad al Sheba, Dubai, United Arabe Emirates, a été coopté au Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 29 octobre 2011, en remplacement de Monsieur Francesco Maria ROSSI, décédé en date du 29 octobre 2011.

Luxembourg, le 02.10.2012.

Pour: TRM EUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2012129115/16.

(120169634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 20. September 2012

Herr Klaus-Michael Vogel legt sein Mandat als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 19. September 2012 nieder. Herr Michael Koschatzki legt ebenfalls sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 19. September 2012 nieder.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 19. September 2012

Frau Doris Marx, berufsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer,

für Herrn Klaus-Michael Vogel, berufsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 19. September 2012

Herr Markus Kohlenbach, berufsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstraße 178-190, für Herrn Michael Koschatzki, berufsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstraße 178-190, in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

Die Bestellung von Frau Doris Marx und Herrn Markus Kohlenbach muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach ab dem 19. September 2012 wie folgt zusammen:

Doris Marx (Vorsitzende)

Manfred Bauer

Markus Kohlenbach

Silvia Wagner

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen zur Kenntnis, dass die Mandate sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet, enden.

Die Verwaltungsratsmitglieder beschließen ferner, dass Frau Doris Marx für die Dauer ihres Mandates zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt ist.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Klaus Frank / Hans Bauschert

Référence de publication: 2012128679/31.

(120170027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Remapa Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.149.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012129046/23.

(120170067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18. April 2012

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Michael Koschatzki als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 zu erneuern.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschrift

Référence de publication: 2012128680/27.

(120170027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

German Retail Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.997.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. John-Paul McKEON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- Mme Alix VAN ORMELINGEN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- Mark PHILLIPS, Gérant

- Mark FLAHERTY, Gérant

- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012128734/27.

(120170017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.

East Comedy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 136.196.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012128681/11.

(120169965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2012.
